

TROPHEE BAR AR GALL

1. PREAMBULE

Les quatre clubs se sont associés pour l'organisation de la Trégor Léon en un événement Régate /Rallye depuis 2014 :

- Le Yacht Club de Roscoff (YC Roscoff),
- Le Yacht Club de Trébeurden (YC Trébeurden),
- Le Canot Club de Primel (CC Primel),
- La Société des Régates de Perros-Guirec (SR Perros).

La première édition s'est déroulée du 1^{er} au 4 Mai 2014 de Perros-Guirec à Roscoff en passant par les ports de Trébeurden et de Primel-Trégastel/le Diben. L'objectif est de bâtir la TREGOR-LEON sur les expériences respectives et qu'elle devienne rapidement un rendez-vous incontournable de la voile habitable dans nos départements et en Bretagne, s'articulant dans un secteur dynamique et en adéquation au calendrier avec des épreuves de référence telles la TRESKO et le trophée CCI Morlaix.

Le premier atout de cette régata-rallye est la convivialité sur le superbe plan d'eau de la baie de Lannion/Morlaix. Suite au succès de cet événement, les 4 clubs ont décidé de lancer un Trophée.

2. SUPPORT

Le classement du trophée sera défini chaque année sur un calendrier de 4 épreuves :

- 1 épreuve par club ,
- 1 épreuve commune : Trégor Léon.

Soit un total de 5 épreuves.

3. PARTICIPATION

Le Trophée s'adresse aux **bateaux possédant un certificat OSIRIS valide pour l'année en cours.**

Ces bateaux sont répartis dans deux catégories :

- Grande Course,
- Course.

Pour ces épreuves chaque skipper ainsi que tous les membres de son équipage doivent être titulaires d'une licence de la FFV.

Les catégories se chevauchant pour certains coefficients OSIRIS, les bateaux devront faire un choix de catégorie dès la première inscription au Trophée qui sera appliqué pour toute la durée du Trophée.

La flotte des Trophées de bassin Habitable est répartie en deux catégories :

Grande Course : bateaux dont le groupe OSIRIS net est supérieur ou égal à 20.

Course : bateaux dont le groupe OSIRIS net est inférieur ou égal à 18.

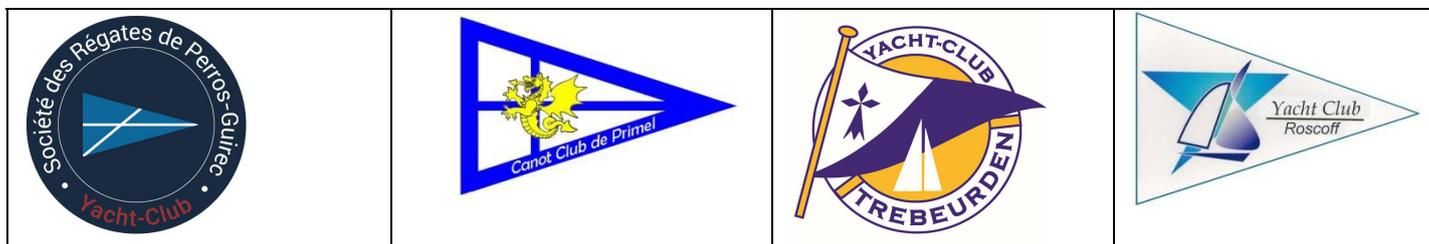
4. REGLES APPLIQUEES

Le Trophée 22-29 est couru selon les RCV 2021/2024, les prescriptions de la Fédération Française de Voile, les instructions types catégorie « habitable » et l'Annexe complétée par les éléments propres à chaque régata et le présent règlement.

5. CLASSEMENT

5.1. CLASSEMENT REGATE

Une régata ou épreuve peut se dérouler sur un jour ou plusieurs jours consécutifs et comporter plus d'une course. Elle donne alors lieu à un classement général unique qui est le classement pris en compte pour le classement du Trophée.



Pour chaque épreuve t validée, les classements propres à l'épreuve sont établis selon le système de points à minima. Le coefficient CVL (coefficient de vent léger) n'est pas appliqué. Le nombre de courses à prendre en compte est le suivant :

- Épreuve organisée sur une journée : le nombre de courses à prendre en compte pour le classement général doit supprimer le plus mauvais résultat dès trois courses courues.
- Épreuve organisée sur deux jours ou plus : le nombre de courses à prendre en compte pour le classement général doit supprimer le plus mauvais résultat dès quatre courses courues.

6. CLASSEMENT INDIVIDUEL

Dans chacune des séries. Il est établi comme suit :

- Pour chaque épreuve, le nombre de « points Trophée » attribué correspond, pour chaque régates, au nombre de points correspondant au classement régates,
- Les participants non classés à une régates reçoivent un nombre de points équivalent au nombre d'inscrits au trophée,
- En cas d'égalités finales de points à trancher, application des modalités de la règle A8 sur les classements « trophée » des différentes régates.

Le vainqueur du trophée est les bateau/skipper ayant le moins de point dans chaque classe la plus représentée. (Course et Grande Course)

7. INSCRIPTION

Lors de l'inscription à la première régates du trophée, chaque propriétaire de bateau peut choisir sa catégorie de course en fonction de la répartition précisée ci-dessus, mais il devra par la suite la conserver dans toutes les régates du trophée.

8. ACHÈMINEMENTS DES RESULTATS

Les résultats de chaque régates doivent parvenir au responsable du classement du trophée immédiatement après la fin de l'épreuve avec envoi du fichier en pièce jointe par mail à l'adresse : tregorleon.voile@gmail.com

9. CAHIER DES CHARGES

Chacun des clubs ayant inscrit une régates au calendrier du trophée est responsable de l'organisation de cette régates. Il perçoit les engagements, gère l'épreuve, organise la remise des prix.

Un « temps d'accueil », si possible d'une semaine avant et après la régates, est prévu par le club organisateur en partenariat avec le port de plaisance.

10. ANNEXE : CALENDRIER 2025

Le Trophée est basé sur les régates organisées par les 4 clubs selon le calendrier ci-dessous :

CLUB	REGATES	DATES
SR Perros	Défi des fous de bassan – Challenge Générali 2025	23,24 aout 2025
SR Perros, YC Roscoff, YC Trébeurden, Canot Club Primel	Trégor Léon	7,8 Juin 2025
YC Trébeurden	Buzulzo	12 Juillet 2025
YC Roscoff	Comptoir de la mer (1 ^{er} we)	13,14 septembre 2025
CC Primel	Trophée LECLERC	28,29 Juin 2025